

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 05 DECEMBRE 2019

DELIBERATION N°2019.00506

INTERVENTIONS D'URGENCE SUR L'EX-RD3- AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'AVENANT A LA CONVENTION FINANCIERE ENTRE SAINT-ETIENNE METROPOLE ET LE DEPARTEMENT DE LA LOIRE

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 29 novembre 2019

Nombre de membres en exercice : 68

Nombre de présents : 49

Nombre de pouvoirs : 0

Nombre de voix : 49

Membres titulaires présents :

M. Jean-François BARNIER, M. Denis BARRIOL, M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE, M. Bernard BONNET, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Jean-Yves CHARBONNIER, M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Bernard FAUVEL, M. Christian FAYOLLE, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Roland GOUJON, Mme Annie GREGOIRE, M. Rémy GUYOT, M. Daniel JACQUEMET, M. Marc JANDOT, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET, M. Yves LECOCQ, M. Michel MAISONNETTE, M. Pascal MAJONCHI, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Yves PARTRAT, M. Jean-Michel PAUZE, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Claude SCHALK, M. Joseph SOTTON, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Alain VERCHERAND, M. Enzo VIVIANI

Membres titulaires absents excusés :

M. Gilles ARTIGUES, Mme Nicole AUBOURDY, M. Jean-Alain BARRIER, M. Paul CELLE, M. André CHARBONNIER, Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Gilles ESTABLE, M. Marc FAURE, M. Christophe FAVERJON, M. Luc FRANCOIS, M. Claude LIOGIER, M. Gérard MANET, M. Yves MORAND, M. Marc ROSIER, M. Jean-Marc SARDAT, M. Gilbert SOULIER, M. Gérard TARDY, M. Georges ZIEGLER

Secrétaire de Séance :

M. Rémy GUYOT

Le 13 décembre 2019

VIA DOTELEC - iXBus

93 02-042-24420770-20191205-02010005060

DATE: 07AF-PHONAGE : 13 décembre 2019

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 05 DECEMBRE 2019

**INTERVENTIONS D'URGENCE SUR L'EX-RD3- AUTORISATION DE SIGNATURE
DE L'AVENANT A LA CONVENTION FINANCIERE ENTRE SAINT-ETIENNE
METROPOLE ET LE DEPARTEMENT DE LA LOIRE**

Par délibération en date du 14 juin 2018, Saint-Etienne Métropole a conventionné avec le Département de la Loire concernant les interventions d'urgence sur l'ex RD3 entre Dourdel et Michon sur les communes de Saint-Etienne, Saint-Genest-Lerpt et Roche-la-Molière, en précisant que ce tronçon de voie avait été transféré par le Conseil Départemental de la Loire à Saint-Etienne Métropole en 2013.

Les caractéristiques de cette route à 2x2 voies séparées par un terre-plein central requiert des moyens d'intervention d'urgence dont Saint-Etienne Métropole ne dispose pas.

C'est pourquoi, dans une logique d'optimisation des moyens et de continuité du service, Saint-Etienne Métropole avait confié dès 2014 par convention au Département les interventions d'astreinte sur cette route.

Il convient de prolonger cette convention jusqu'au 1^{er} juillet 2020, date du transfert de la compétence voirie du Département à Saint-Etienne Métropole.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **autorise Monsieur le Président ou son représentant dûment habilité, à signer l'avenant à la convention entre Saint-Etienne Métropole et le Département de la Loire pour les interventions d'urgence sur l'ex-RD3,**
- **les dépenses correspondantes seront imputées au budget Voirie – Section de Fonctionnement – 2014RD1000.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
Le Président,



Gaël PERDRIAU